

Réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2011 à 19 heures

Date de convocation : 19 octobre 2011

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Monique DELFAU, Philippe RAYNAL, Nicolas PASCAL, Lucien VAISSADE, Michel BOUDON Michel, André BRUNEL

Secrétaire : M. Michel BOUDON

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2011

➤ **Aliénations de parcelles**

M. André BRUNEL, électeur de la section quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote

◆ Mme et M. André BRUNEL d' Esclauzet, ont sollicité la commune de Lieutadès dans le but d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 343 d'une superficie de 450m², section B n° 342 d'une superficie de 120 m², et une partie de la parcelle B n° 348, appartenant aux habitants d' Esclauzet.

M. le Maire communique le plan cadastral qui fait apparaître les parcelles que souhaitent acquérir Mme et M. André BRUNEL.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de ces aliénation en rappelant que s'agissant de parcelles de biens sectionnaires, les électeurs de la section d' Esclauzet doivent être consultés afin qu'ils puissent donner leur avis sur ces cessions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- *se prononce contre l'aliénation de la parcelle B n°343*
- *Donne un avis favorable à la cession de la parcelle cadastrée section B n° 342, et de la partie de la parcelle B n° 348, moyennant le prix de 3 € le m²*
- *Sollicite de Monsieur le Sous-préfet de Saint-Flour la convocation des électeurs de la section d' Esclauzet afin qu'ils donnent leur avis sur ces cessions.*
- *dit que tous les frais afférents à cette aliénation seront supportés par les acquéreurs.*

(Pour : 9)

◆ Monsieur le Maire fait savoir que depuis son aménagement qui remonte à de nombreuses années, la voie communale d'Esclauzet n'est plus utilisée sur son emprise initiale. En effet le passage des usagers se réalise sur une partie de la parcelle B 360 appartenant aux habitants d'Esclauzet et ne correspond plus au tracé figurant au cadastre

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la régularisation administrative de l'implantation de cette voie dans sa nouvelle configuration.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à faire régulariser le tracé de la voie communale d' Esclauzet auprès des services du Cadastre.

(Pour : 10)

➤ **Décisions modificatives budget principal**

Monsieur fait savoir qu'afin de prendre en compte des dépenses supplémentaires non connues au moment du vote du budget primitif, il convient d'inscrire 14 340 € de crédits. Ces dépenses sont compensées par de nouvelles recettes telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
00-2111	Frais acquisition terrains	2 000.00	1321-17	Subvention reconstitution forêt des Mons	1 100.00
10-2188	Acquisition de matériel	1 000.00	31-1323	Subvention réfection mur du cimetière	9 500.00
12-202	Élaboration carte communale (Commissaire enquêteur, frais d'insertion)	2 000.00	32-1328	Subvention pour APD unité de méthanisation	1 740.00
22-2318	Aménagement voiries	4 970.00	34-1321	Réserve parlementaire pour restauration croix	2 000.00
32-2031	Avant Projet Détaillé pour unité de méthanisation	1 690.00			
34-2316	Restauration croix des Pièces Grandes	2 680.00			
TOTAL		14 340.00	TOTAL		14 340.00

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- approuve la réalisation des écritures comptables décrites ci-dessus*
- approuve la décision modificative n° 1 du Budget 2011 de la commune*

(Pour : 10)

➤ **Avenant au marché d'assurance des risques statutaires du personnel**

Présentation de l'avenant au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel rendu nécessaire par un déséquilibre du contrat groupe principalement dû à l'aggravation des risques maladie ordinaire et accident du travail.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- *de se prononcer sur cet avenant*
- *d'autoriser le Président du Centre de Gestion à signer au nom de la commune l'avenant au Contrat d'assurance des risques statutaires.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise le Président du Centre de Gestion à signer au nom de la commune de Lieutadès, l'avenant au contrat d'assurance des risques statutaires.**

(Pour : 10)

➤ **Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pierrefort : autorisation de signature**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de délibérer sur la convention relative au développement de la lecture publique sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pierrefort.

Il donne lecture de la convention proposée par la communauté de communes et sollicite l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- ***accepte les termes de la convention***
- ***autorise M. le Maire à signer la convention correspondante avec la communauté de Communes du Pays de Pierrefort.***

(Pour : 10)

➤ **Projet de travaux pour 2012**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu de décider des projets de travaux pour 2012 afin de pouvoir monter les dossiers pour solliciter des subventions.

Après délibération le Conseil décide de programmer pou 2012 les travaux suivants :

- ***Interconnexion des réseaux d'eau potable des villages de la Sauvetat, les Vayssières Hautes et du Bourg avec celui de Gurières***
- ***Aménagement de la voie communale de Richardès***
- ***Isolation de la salle des fêtes (solliciter une subvention auprès de M. JARLIER, Sénateur)***
- ***Chauffage mairie et salle bibliothèque***

➤ **Appel à projet Région « stations pleine nature »**

Dans le cadre de l'appel à projet de la Région Auvergne « le pays de Saint-Flour » à fait la proposition à ces Communautés de communes membres de présenter un dossier commun, afin d'augmenter les chances que le dossier en question soit retenu. Dans cette hypothèse favorable, les futurs projets touristiques de chaque commune pourront faire l'objet, si les dépenses sont éligibles, de subventions de la part de la Région.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil :

- *afin d'avoir son avis sur cette candidature*
- *afin d'autoriser la communauté de communes du Pays de Pierrefort de prendre part au projet*

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- *émet un avis favorable à cette candidature*
- *autorise la communauté de Communes du Pays de Pierrefort à prendre part au projet.*

➤ **Arbre et colis de Noël**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2011 l'arbre de Noël et la distribution des colis aux personnes de plus de 65 ans.

➤ **Affaires diverses**

• **Unité de méthanisation**

M. le Maire rappelle :

- qu'il a été réalisé une étude de faisabilité pour l'installation d'une unité de méthanisation
- que suite à cette étude, il a été décidé de faire réaliser un avant-projet détaillé (APD), du projet d'unité de méthanisation dont le montant HT s'élève à 3 480 €

M. le Maire fait savoir que les frais d'élaboration de cet avant-projet détaillé sont susceptibles d'être subventionnés à 50 % par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'ADEME.

Il sollicite du Conseil l'autorisation de demander l'attribution d'une aide financière pour l'établissement de cet Avant Projet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu en avoir délibéré :

- ***autorise M. le Maire à solliciter une aide financière pour cette étude***

(Pour : 10 voix)

• **Informations diverses**

- Une réunion du 4^{ème} COPIL du site Natura 2000 aura lieu le vendredi 4 novembre 2011 à 8h30 à la salle polyvalente de Neuvéglise
- La réunion avec l'ONF pour le lancement de l'étude de schéma de desserte est prévue le 4 novembre 2011 à 14h30

- Présentation de la taxe d'aménagement, qui à compter du 1^{er} mars 2012 se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture (TDCAUE).
Pour la mise en place de cette taxe le Conseil devra délibérer avant le 30 novembre 2011.
- Lecture de la lettre que Mme BAUMGARTNER a adressée à tous les membres de la Communauté de Communes de Pierrefort dans laquelle elle explique son mécontentement relatif à la création d'une maison de santé à Neuvéglise.
- M. le Maire fait savoir que les travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière sont terminés. Le Conseil souligne le bon travail réalisé par l'entreprise RAFFY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,
BOUDON Robert,